



*Signataire : Ana Roch*

*Date de dépôt : 12 mars 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Mesures du marché du travail MMT – gestion de projet – KiM Organisation, pour qui et pourquoi ?**

Certaines personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi se voient proposer des mesures du marché du travail (MMT). Bien que ces formations semblent attrayantes de prime abord et souvent imposées par les conseillers, les participants espèrent bénéficier de mesures pouvant les aider à réintégrer le marché du travail.

Cependant, certains participants ont été surpris lors de la journée d'introduction par les points suivants :

- Les supports de formation sont uniquement disponibles en anglais, alors que l'examen est traduit de l'allemand en français, ce qui peut entraîner une qualité de traduction sous-optimale selon l'intervenante.
- Un seul manuel de base est fourni et, pour les autres ouvrages, les participants sont contraints de les commander via KiM Organisation, moyennant des frais allant de 46 à 80 francs.
- Pour passer l'examen, chaque participant doit devenir membre de la plateforme PMI.org et payer des frais annuels de 139 dollars. De plus, les frais d'examen, d'environ 500 dollars, doivent être avancés.
- Après l'examen en mai, les participants peuvent demander le remboursement des frais d'examen en fournissant un justificatif via PMI.org, puis en le transmettant à KiM Organisation. La certification est valide pendant seulement 3 ans et, pour la renouveler, les participants doivent assister à des conférences et des cours sur la plateforme, moyennant des frais supplémentaires de plusieurs centaines de dollars.
- Des livres et des ouvrages supplémentaires sont proposés sur la plateforme, également payants.

- Pour se préparer à l'examen, l'intervenante de KiM Organisation recommande de télécharger deux applications : « Pocket Prep » (en anglais, 49 francs/euros) ou « PM Certif » (en français).
- En outre, pour s'inscrire à l'examen, les participants doivent préparer un dossier solide et le soumettre via PMI.org, où il sera soumis à un audit complet, sans garantie d'acceptation.
- Enfin, les participants sont invités à s'inscrire sur la plateforme « Discord » pour certaines visioconférences, en téléchargeant l'application sur leurs appareils mobiles et en fournissant une photo.

Ces exigences financières et procédurales soulèvent des questions sur la viabilité et l'équité de ces mesures imposées par le chômage. Les participants se trouvent confrontés à des coûts supplémentaires pour les supports de cours, les frais d'examen et les adhésions à des plateformes américaines, ce qui peut rendre difficile leur participation aux programmes d'intégration professionnelle.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Est-ce que le Conseil d'Etat est informé des procédures mises en place par KiM Organisation pour les mesures du marché du travail, notamment en ce qui concerne les frais imposés aux participants et les exigences liées à l'examen et à l'adhésion à des plateformes en ligne ?*
- 2. Est-il possible que ces entreprises profitent de la situation des chômeurs en imposant des frais pour les supports de cours, les examens et les adhésions à des plateformes en dollars américains, ce qui pourrait constituer une forme d'exploitation des personnes en recherche d'emploi ?*
- 3. Comment sont sélectionnés les prestataires comme KiM Organisation pour fournir ces mesures du marché du travail ?*
- 4. Y a-t-il des critères spécifiques ou des vérifications effectuées pour s'assurer qu'ils offrent des services équitables et de qualité aux participants ?*
- 5. Existe-t-il des mécanismes de contrôle ou de supervision pour évaluer la qualité et l'efficacité des cours proposés dans le cadre de ces mesures du marché du travail, ainsi que pour s'assurer que les frais exigés sont justifiés et raisonnables ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance des réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.